

Lycée professionnel Alfred HUTINEL
21 rue de Cannes
06150 CANNES
Tél : 04 93 48 18 33
Mail : 0061561p@ac-nice.fr
www.lycee-hutinel.fr

PREPARATION AU BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE – BIA

La France est un grand pays d'aéronautique, par son histoire, par l'importance et la diversité de ses pratiques, par la richesse et le dynamisme de son industrie. Elle est porteuse d'une véritable culture scientifique et technique de l'aéronautique et du spatial. Au regard de la pluridisciplinarité de l'aéronautique et des formations spécifiques de l'établissement, le lycée Alfred HUTINEL propose une préparation au BIA – Brevet d'initiation aéronautique.

Objectifs du BIA :

- Donner plus de sens à la formation scolaire,
- Aborder les différentes facettes du domaine aéronautique et spatial,
- Découvrir les filières menant aux carrières de ce secteur dans lequel il existe des débouchés variés

1. Qu'est-ce que le BIA ?

Le Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) est un diplôme d'Etat qui est délivré conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, chargé des Transports, via la Direction Générale de l'Aviation Civile. Il valide des connaissances dans le domaine aéronautique et spatial.

2. Pourquoi passer le BIA ?

Se préparer au BIA permet aux élèves de découvrir le monde de l'aéronautique et de l'aviation. L'obtention du BIA atteste d'un niveau de connaissance générale dans ces domaines. Ce diplôme est également un atout pour Parcoursup. Il constitue un atout lors de la recherche de stages ou d'un emploi.

3. Quel est le programme du BIA ?

La préparation au BIA s'articule autour d'un enseignement théorique et d'un enseignement pratique assurés par des professionnels de l'aviation.

➤ Enseignement théorique :

Plus de 40 heures de cours théoriques sont prévues pour préparer les élèves à l'examen final. Les séances théoriques se dérouleront entre le 23 septembre 2026 et le 19 mai 2027. L'enseignement est assuré par des enseignants du lycée HUTINEL titulaires du CAEA. (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique)

Au programme : Aérodynamique et mécanique du vol, météorologie et aérologie, étude des aéronefs et des engins spatiaux, navigation, réglementation et sécurité des vols, histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

En complément, des sorties scolaires avec des rencontres de professionnels pourront être organisées à l'aéroport de Cannes Mandelieu ou sur un autre site en relation avec les thématiques abordées.

➤ **Vols de découverte :**

3 vols de découverte sont prévus chacun de 30 minutes. Ils sont organisés durant l'année avec l'Aéroclub Cannes UACA de Cannes Mandelieu. Ils se déroulent le mercredi après-midi ou samedi matin en fonction des conditions météorologiques (Dates communiquées en cours d'année)

Les élèves sont pris en charge par des pilotes expérimentés et agréés par l'aéroclub. Les enseignants responsables de la formation sont également présents et animeront parallèlement un cours sur site. **La présence des élèves est donc obligatoire sur ces demi-journées.**

Les rotations en avion sont planifiées par l'enseignant et l'aéroclub, selon les critères de disponibilité des pilotes et des avions et selon les conditions météorologiques.

A l'occasion de ces sorties, le trajet aller/retour vers l'aéroport de Cannes Mandelieu est sous la responsabilité des familles.

4. Pour quel public et quelles sont les conditions et modalités d'inscription ?

Elèves en classe de 2^{nde} bac pro et à titre exceptionnel 1^{ère} année bac pro

Le nombre de places est limité.

Une commission présidée par le chef d'établissement examinera le dossier de candidature de chaque élève. Seront observés la motivation de l'élève, son comportement et respect des règles, sa maîtrise des compétences en particulier dans le domaine scientifique, son aptitude à s'investir dans ses études.

Un certificat médical indiquant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique du vol en avion léger non pressurisé à basse altitude ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité sont obligatoires.

En s'inscrivant, l'élève s'engage à être assidu et à effectuer le travail personnel demandé par l'enseignant avec sérieux. Ce cursus ne doit pas être considéré comme une activité ludique. Il s'agit d'un programme diplômant nécessitant un investissement de la part de l'élève qui devra s'engager à être assidu, sérieux et à fournir un travail personnel.

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le programme sera annulé.

En s'inscrivant à ce programme, l'élève s'engage à respecter la charte présentée ci-dessous.

Une participation financière des familles est demandée dans le cadre de la mise en place des vols de découverte à hauteur de 50 € à régler dès le début de la formation, une fois la candidature retenue.

MODALITES D'INSCRIPTIONS :

1. **Faire part de son intention de candidater via le formulaire en ligne ci-dessous avant le 10 juillet 2026 :**

PRE-INSCRIPTION BIA LYCEE ALFRED HUTINEL CANNES 2026-2027

Aucune demande ne sera prise en compte sans avoir, au préalable, rempli ce questionnaire.

2. **Les élèves pré-inscrits recevront un dossier de candidature dès la rentrée scolaire. Ce dossier sera à renseigner et à retourner au lycée au plus tard le 11 septembre 2026.**
3. **Les candidats et candidates retenues par la commission débiteront la formation à partir du 23 septembre 2026**

5. Quand et comment se déroule l'examen ?

L'examen est organisé sous la responsabilité de chaque académie. Il se déroule chaque année à la fin du mois de mai.

Les épreuves prennent la forme d'un QCM de 100 questions qui portent sur 5 thèmes. (20 points par thème) L'épreuve obligatoire dure 2h30. Une épreuve facultative de 30 minutes, notée sur 20 points, portant sur la nomenclature anglaise utilisée dans le domaine aéronautique, est également proposée aux candidats.

La note zéro à l'un des chapitres de l'épreuve obligatoire est éliminatoire. Chaque question vaut un point. Une réponse fautive n'apporte pas de points. La note de l'épreuve obligatoire est multipliée par un coefficient 5. Pour l'épreuve facultative, seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont additionnés au total des points obtenus à l'épreuve obligatoire. La moyenne, soit un total de 50 points sur 100, est exigée pour être reçu à l'examen. Les mentions sont attribuées en fonction de la note finale.

6. Communication :

Toutes les informations relatives au programme, au calendrier des cours et des vols découverte sont envoyées par courriel et disponibles sur ATRIUM. L'enseignant renseignera systématiquement le cahier de textes à la fin de chaque cours. Il appartient aux familles de consulter l'ensemble de ces outils.

Pour tout complément d'information, merci de contacter le lycée au 04 93 48 18 33 ou par courriel au 0061561p@ac-nice.fr

Charte d'engagement et de bonne conduite de l'élève

L'option BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique) dispensée par le lycée Alfred HUTINEL mène à un Brevet d'Etat. Elle ne doit, en aucun cas, être considérée comme une activité récréative ou ludique. Ce programme est réservé aux élèves motivés et passionnés par le milieu de l'aéronautique. Il implique l'engagement total de chaque participant tout au long de l'année d'enseignement.

L'élève s'engage à :

- Fournir un travail personnel, à raison d'une heure de devoirs à faire par semaine, en moyenne et toute l'année.
- Avoir une attitude irréprochable vis-à-vis de ses camarades et de l'enseignant. Tout comportement inadapté pourra faire l'objet de punitions ou d'une procédure disciplinaire en application du règlement intérieur de l'établissement.
- Avoir une attention soutenue en cours.
- Faire preuve d'assiduité et de ponctualité durant les cours et lors des sorties pédagogiques organisées au cours de l'année.